Chemin des Écoliers

CHALIERS

Durée : 1h45

Longueur : 5 km

Balisage : bleu +

▼769 m ▲832 m

Dénivelé : + 180 m

Facile

Sur les traces de Jean-François Rozière, écolier de Chaliers et généreux donateur, vous allez rencontrer le connétable Bertrand Du Guesclin, assiégeant le château en pleine guerre de Cent ans ou le notaire royal Dupré, devant sa superbe maison qui surplombe les gorges de la Truyère.

Sur le parcours, les pauses buissonnières son matérialisées par un piquet en granite. Il comporte un chiffre romain correspondant à un thème développé dans le descriptif ci-après.

Topo-guide de référence :
Les Chemins des écoliers entre Margeride et Truyère
Bureau de Tourisme de laMargeride
www.pays-saint-flour.fr

Aménagements et entretien du circuit :
Saint-Flour Communauté
www.saint-flour-communaute.fr

Crédit photo BTMT

Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :
www.rando.cantal.fr

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés

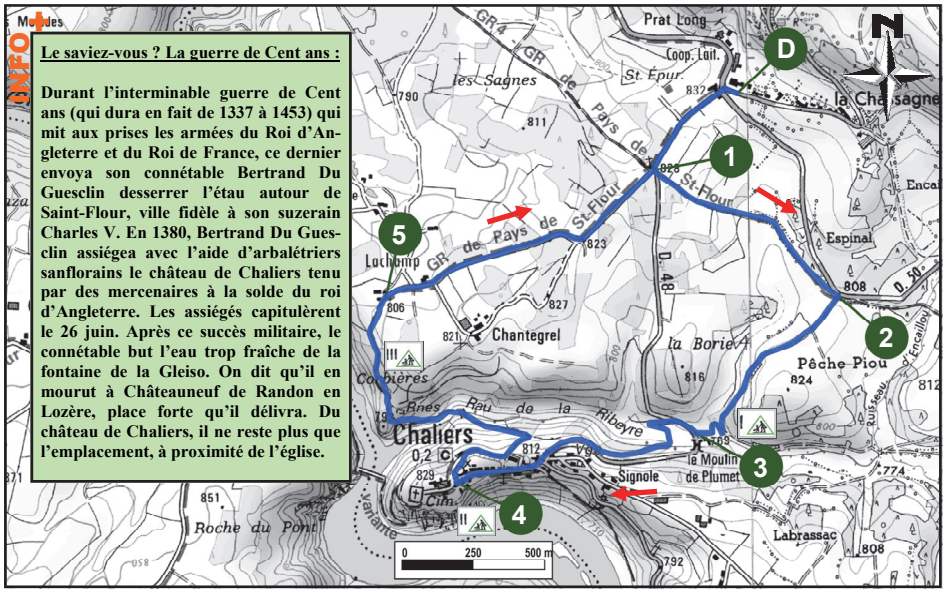

CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.

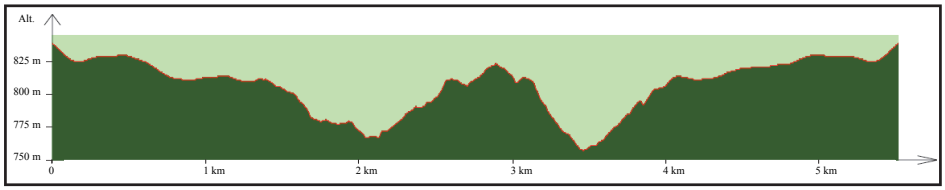

D Départ situé à côté du restaurant de Prat-Long, s'engager sur la D 48 en direction de Chaliers pendant 250 mètres.

1 Prendre à gauche un large chemin (tronçon commun avec le GR© 4 et le GRP© de Saint-Flour).

2 Tourner à droite avant la D 50 et emprunter le chemin qui redescend ensuite dans le bois.

3 Après le moulin de Plumet, ne pas prendre le pont mais à droite, prendre la route puis tourner à gauche. Traverser le ruisseau, prendre à droite le chemin qui monte en direction de Chaliers. Longer les maisons qui sont sur la droite puis, sur la droite, s'engager dans le village, le traverser jusqu'à l'ancienne école aujourd'hui devenue la Mairie.

4 Revenir sur ses pas et passer derrière l'église en direction de Chantegrel. Prendre le GRP© de Saint-Flour et descendre dans le fond de la vallée puis après le ruisseau, remonter en direction du village de Corbières.

5 Suivre à droite la petite route goudronnée jusqu'au croisement de la D 48. L'emprunter sur la gauche puis rejoindre Prat-Long.

Les pauses buissonnières :

Au départ : en 1979, une école maternelle est créée dans le village de Prat-Long sur la commune de Chaliers et près de celle de Lorcières. Elle accueille les enfants des deux communes. Cette réalisation s'est faite grâce à la générosité de Jean-François Rozière, qui, lorsqu'il était petit garçon dans les années 1880, devait parcourir quotidiennement plus de douze kilomètres pour effectuer le trajet deux fois par jour entre le village de La Besseyre des Fabres et l'école du bourg de Chaliers. L'une des volontés de Jean-François Rozière était de permettre aux enfants de certains villages de la commune de Chaliers, d'avoir une école à proximité de leur maison.

I Borne 1 – Les enfants qui passent devant le moulin de Plumet à la fin du XIXè siècle peuvent entendre le bruit de la chute d'eau sur les roues du moulin. Ses meules servaient à broyer le grain pour faire de la farine ainsi que de la navette (plante voisine du colza) et de l'oeillette (famille du pavot) pour en extraire de l'huile. Face aux pénuries causées par la Seconde guerre mondiale, de nombreux moulins connurent un regain d'activité dont celui de Plumet (huile de noix) dans la vallée de la Ribeyre.

II Borne 2 – Le bourg de Chaliers compte deux écoles : l'une pour les filles, l'autre pour les garçons, occupée actuellement par la Mairie. La montée au village peut être périlleuse pour les écoliers. Ainsi ceux du village de La Chassagne sont attendus par ceux de La Besse qui leur jettent copieusement des pierres lorsqu'ils montent la côte de Chaliers. La Guerre des Boutons de Louis Pergaud n'est pas bien loin !

Avant d'arriver à l'école des garçons (fermée en 1986), installée dans un site exceptionnel, vous pouvez découvrir une superbe maison du XVIIIè siècle, celle du notaire royal Dupré, ainsi que la très belle église dont les contreforts sont surmontés d'armoiries. Un portail roman polychrome vous permet de pénétrer dans la nef dont une des chapelles abrite l'enfeu (niche à fond plat aménagée dans les murs d'une église pour abriter un tombeau) des seigneurs de Pradines.

III Borne 3 – La passerelle de La Ribeyre entre le bourg de Chaliers et Corbières a connu de nombreux jeux d'enfants. Dans les années 1950, des enfants de Lachamp, de Chantegrel et de La Baraque cachèrent de vieux vêtements d'adultes sous un rocher. Sur le chemin du retour, un soir, les enfants s'habillèrent pour « faire comme les grands ». Soudain, ils durent se cacher parce qu'un monsieur de Valadour amenait par la passerelle une de ses chèvres au bouc à Corbières. Ce village, dont il reste des vestiges de maisons et de jardins était protégé au Moyen-âge par un château qui faisait face à celui de Chaliers, situé de l'autre côté de la vallée.

Pour une randonnée sans souci

Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

un trait indique la continuité du tracé,

Tourner à droite,

Tourner à gauche,

X *une croix, c'est la mauvaise direction.*

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.

Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser… Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- **se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,**
- **emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),**
- **éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,**
- **ne pas quitter les sentiers balisés,**
- **ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,**
- **ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,**
- **refermer les clôtures à la traversée des pâturages,**
- **ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,**
- **ne pas fumer ou faire du feu,**
- **ne pas camper,**
- **ne cueillir aucune plante,**
- **en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,**
- **En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.**

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes… Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la communauté de communes Saint-Flour Communauté. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.